

# Témoins

Revue trimestrielle du SNJ-CGT  
Nouvelle série - N° 55 - Juin - Septembre - 2014 - 2,30 €

# 55

*Quand les patrons  
de presse...*



*auront tué le dernier  
photojournaliste*



**Syndicat national des journalistes CGT**  
263, rue de Paris - Case 570 - 93514 Montreuil Cedex  
Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45  
Courriel : [snj@cgt.fr](mailto:snj@cgt.fr) - Site Internet : [www.snj.cgt.fr](http://www.snj.cgt.fr)

## Manquements déontologiques mais plainte irrecevable

Manquement « aux obligations déontologiques » et de « diversité des points de vue sur un sujet prêtant à controverse », « reportage [...] pas suffisamment équilibré »... En janvier dernier le CSA épinglait France 2 pour la diffusion, en septembre 2013, d'un reportage sur les violences dans un quartier de Grenoble, la Villeneuve. Il avait suscité les critiques de nombreux habitants, rassemblés dans un collectif qui a porté l'affaire en justice. Ils ont été déboutés, le tribunal considérant leur plainte irrecevable, n'ayant pas été personnellement diffamés. Reste que la façon dont « l'enquête » journalistique a été menée pose question, comme le démontre le site Terrain de luttés. Un seul exemple : signé fin 2012, le contrat qui liait France 2 à la société de production Ligne de Mire fixait déjà pour titre au reportage « De l'utopie à l'enfer ». Alors que le travail sur le terrain n'a débuté qu'en janvier 2013...

## Les soldes de Shutterstock

Qui dit mieux : 199 euros pour un mois ou 2 049 euros pour un an donnant droit au téléchargement de vingt-cinq images par jour avec droit de les reproduire sur un site web, dans un titre de presse écrite, un livre (y compris électronique), un média numérique, un film, une pochette de DVD ou de CD, une application mobile, un support publicitaire, etc., etc. On l'a déjà souvent écrit ici : les banques d'images tuent le métier de photographe de presse, aidées par de nombreux patrons de presse qui préfèrent une « image d'illustration » à prix cassé à une vraie photo de reportage. En juin dernier, l'américain Shutterstock proposait, dans une campagne publicitaire par courriels, 20 % de réduction sur ses tarifs. Début août, Shutterstock annonçait un chiffre d'affaires de 80,2 millions de dollars au deuxième trimestre 2014, en hausse de 41 % par rapport à 2013...

## De beaux sujets d'investigation à la SNCF

« Si vous voulez faire du travail d'investigation, renseignez-vous sur certaines gabegies financières qui ont lieu à la SNCF. L'association avec IBM sur les systèmes d'information en lien avec le rachat de la logistique d'IBM par Geodis (filiale de la SNCF), le déménagement du siège de la SNCF à Saint Denis pour créer un campus comme la DB [Deutsche Bahn] et les locaux de Mouchotte vidés puis réoccupés par des services de la SNCF car non vendus [...] ». Dans une « lettre ouverte aux professionnels de l'information », la CGT Cheminots revient sur le traitement médiatique de la grève de juin. Reprise sans vérification des chiffres de la direction sur les pertes causées à la SNCF, le taux de gréviste, le nombre de candidats au bac gênés... On a même entendu que la CGT Cheminots aurait validé le projet gouvernemental et se faisait dépasser par sa « base ». Depuis des mois, la CGT Cheminots répète en réalité qu'il n'y a dans le projet alors examiné par le Parlement aucune « fusion » des différentes entités de la SNCF, malgré le discours gouvernemental.

## Témoins

Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Dominique Candille, Michel Diard, Ludovic Finez, Patrick Kamenka, Jean Tortrat, Emmanuel Vire.

Photos : Jean-Paul de Sousa, Tiphaine Lanvin, Yousef Maharmeh, Thomas Ribolowski, Bernard Rondeau / Photosociale.

Dessins : Babouze.

Secrétaires de rédaction : Lionel Rousseau, Jean Tortrat.

Rédaction graphique : Bernard Rougeot.

Assistante : Nadia Amalou.

Impression : Alliances (01 41 98 37 97)

Commission paritaire : 0916 S 06290

N° ISSN : 1281-1343.



### En cas de changement d'adresse

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – [snj@cgt.fr](mailto:snj@cgt.fr) ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

## Témoins

Nouvelle série, n° 55 / Juin - Septembre 2014

# Sommaire

### DOSSIER

#### VISA POUR L'IMAGE, VISA POUR L'URGENCE

- Andalousie, terre de labeur, terre de luttés ..... 4
- Mission Brun-Buisson : quand Aurélie Filippetti se trompe et nous trompe ! ..... 8
- Quand les patrons de presse auront définitivement tué les photojournalistes ..... 10
- Entretien : Olivier Touron, photojournaliste pigiste ..... 11
- Denis Gravouil, CGT Spectacle. Indemnisation du chômage : « Un festival de déloyauté » ..... 13
- La CGT revendique une sécurité sociale professionnelle ..... 13

### ACTU MÉDIAS

- Une filiale qui menace l'indépendance de l'AFP ..... 14
- Le « rêve fou » des salariés de *Nice-Matin/Var-Matin* ..... 15
- La révolte des humiliés de France 3 ..... 16
- Le SNJ-CGT réclame un « plan de développement » pour *La Marseillaise-l'Hérault du jour* ..... 16
- *Liberté-Hebdo* en redressement judiciaire ..... 17

### JURIDIQUE

- Commission arbitrale : mieux la connaître pour mieux l'utiliser ..... 18

### VIE SYNDICALE

- Congrès du SGLCE : passage de témoin ..... 19
- Initiative intersyndicale : dans les pas de Jaurès, héritage du journalisme, nous lançons *L'Appel du centenaire* ..... 20

### INTERNATIONAL

- Conflit en Ukraine : six journalistes tués, enlèvements, agressions, menaces ..... 21
- Conférence de Ramallah : solidarité avec les journalistes palestiniens ..... 22

Photo de couverture : Bernard Rondeau / Photosociale.

Nouveaux numéros de téléphone et de fax  
Téléphone : 01 55 82 87 42 ou le 01 55 82 87 41.  
Fax : 01 55 82 87 45

# Et pendant ce temps, les photographes disparaissent...

**L**a rentrée s'annonce pour le gouvernement socialiste aussi morose que la météo de l'été. Croissance nulle, risque de déflation, chômage et niveau de pauvreté record... Face à cette situation exceptionnelle et après les déculottées électorales du printemps, la seule réponse de l'exécutif est un entêtement suicidaire dans sa stratégie néolibérale. Alors que le patronat ne cesse de le narguer et d'en demander plus, jamais rassasié, le couple Hollande-Valls cède à chaque fois. Ce sont maintenant, après les quarante milliards d'allègement de cotisations et du CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi), les seuils sociaux et le travail du dimanche qui devraient faire les frais de la boulimie patronale. En retour, les grandes entreprises françaises viennent de distribuer trente milliards de dividende à leurs actionnaires, soit 30 % de plus sur un an. Record mondial. François Hollande s'obstine dans sa politique de droite. Avec toujours le même refrain de la « seule voie possible », qu'on nous ressort depuis tant d'années. Que peut-on encore espérer de tels responsables politiques, qui se revendiquent de gauche et vont fleurir Jaurès, alors que leur exercice du pouvoir ne profite qu'à l'extrême droite et aux courants les plus réactionnaires et nationalistes ? La présence de Le Pen fille au deuxième tour de la Présidentielle de 2017 est une éventualité de plus en plus probable. Face à ce danger et à l'impasse dans laquelle nous mène le parti socialiste, le SNJ-CGT a décidé de prendre toute sa place dans le collectif unitaire initié par l'appel de deux-cents personnalités issues du monde syndical, politique, associatif et culturel, qui a conduit à la marche contre l'austérité du 12 avril dernier. Alors que le monde syndical est profondément divisé, que les alternatives politiques peinent à se dessiner, il est pour nous urgent de réfléchir avec l'ensemble des forces progressistes qui combattent l'austérité et ses effets mortifères.

La CGT a démontré dans la dernière période qu'elle était à l'initiative des luttes. Malgré une diabolisation et des attaques médiatiques détestables, le mouvement des cheminots puis celui des intermittents sont une lueur d'espoir pour l'ensemble des salariés. Notre syndicat a participé pendant le festival d'Avignon aux journées d'action initiées par nos camarades de la Fédération du Spectacle. Car leur combat ne se limite pas à la défense du régime spécifique de l'intermittence. Il concerne tout le monde, en promouvant l'idée du nouveau statut de travail salarié et de sécurité sociale professionnelle. Les journalistes sont touchés de plein fouet par la précarité, l'explosion des CDD courts, la difficulté de travailler à la pige... Les reporters photographes en sont un exemple criant. Alors que la profession est en voie de disparition, qu'il n'y a quasiment plus dans les rédactions, que beaucoup n'arrivent plus à obtenir leur carte de presse, nous avons souhaité leur consacrer le dossier et la Une de *Témoins*. Visa pour l'image, le festival du photojournalisme de Perpignan, ouvre ses portes<sup>(1)</sup> dans un contexte particulier : la mission confiée à Francis Brun-Buisson par la ministre de la Culture concernant un code de bonnes pratiques professionnelles entre éditeurs, agences et représentants des journalistes a fait « pschitt » (voir page 8). Une fois de plus, l'ensemble des syndicats de journalistes a désavoué l'action du ministère et a lancé au président Hollande un appel solennel lors de la commémoration des cent ans de l'assassinat de Jean Jaurès. En appelant surtout à la mobilisation pour la rentrée. Le SNJ-CGT sera en première ligne...

**Emmanuel Vire**  
Secrétaire général du SNJ-CGT

(1) Notre camarade photographe Bernard Rondeau présente son exposition « Andalousie, terre de labeur, terre de luttes » à la bourse du travail de Perpignan, à l'initiative de l'Union départementale CGT et du SNJ-CGT (lire page 4).

# VISA POUR

## Visa pour

L'année dernière, la reporter photo Camille Lepage était présente au festival Visa pour l'image, à Perpignan. Camille Lepage a été assassinée en mai dernier en Centrafrique, lors d'un reportage. Alors que Visa pour l'image, qui en est à sa 26<sup>e</sup> édition, se tient du 30 août au 14 septembre, *Témoins* revient sur le sort des photojournalistes. De moins en moins nombreux, de plus en plus précaires, incapables pour certains de vivre de leur métier, ils font réellement figure d'espèce en voie de disparition. A cause de la politique de nombreux éditeurs de presse, soucieux avant tout de réduire les coûts.



PHOTO: BERNARD RONDEAU / PHOTO SOCIALE



### Festival International du Photojournalisme

- Du 30 août au 14 septembre 2014
  - Semaine Professionnelle du 1<sup>er</sup> au 7 septembre
  - Soirées de projection du 1<sup>er</sup> au 6 septembre
  - Semaine scolaire du 15 au 19 septembre
- [www.visapourlimage.com](http://www.visapourlimage.com)

# L'IMAGE, l'urgence

## Andalousie terre de labeur, terre de luttes

**Bernard Rondeau, de l'agence Photosociale, a commencé en 2013 un travail photographique de fond sur l'Andalousie. Le premier volet en est une exposition sur les travailleurs agricoles, qui sera visible dans le cadre du festival Visa pour l'image, à Perpignan. Le photographe retrouve ici ses sujets de prédilection qui l'animent depuis 35 ans : l'injustice sociale, les migrants et le travail de la terre.**

**D**e Marinaleda, dans la province de Séville, terre des latifundias, grands domaines agricoles, aux serres d'Almería, l'Andalousie est devenue en trente ans le potager de l'Europe. Des centaines de milliers de travailleurs agricoles s'échinent chaque jour à faire pousser les légumes, à récolter les olives, que les populations d'Europe du Nord consommeront chaque hiver. C'est l'envers de la carte postale. L'Andalousie de la pauvreté, qui contraste avec celle des propriétaires terriens et leurs palais, qui enchantent tant les touristes. La richesse du patrimoine

culturel de Cordoue ou de Grenade est née du travail de cette terre, ocre comme la peau des paysans andalous. La masse de ces « jornaleros » dépourvus de terre, embauchés à la journée par les chefs d'exploitation, a toujours souffert d'un sous-emploi chronique, la mécanisation des cultures réduisant encore plus l'offre d'embauche. Le développement du secteur immobilier en Espagne a ainsi amené bon nombre de travailleurs agricoles andalous à quitter les champs pour les chantiers de Madrid ou de Valence, ces dernières décennies. Le travail y était plus dur mais les salaires 50% plus importants que dans le secteur agricole. Depuis 2008, la crise économique frappe durement l'Espagne. Les chantiers se sont arrêtés et des milliers de salariés sont revenus dans les villages andalous, à la recherche d'un emploi. Le chômage est revenu à son taux d'il y a quarante ans (30%), jetant une grande partie de la population dans les pires

difficultés. On ne compte plus les expulsions de familles de leur maison, incapables de payer les traites de leur crédit.

### A Marinaleda, un modèle d'autogestion unique en Europe

A Marinaleda, depuis 1978, les luttes sociales et la détermination de la population autour de son maire, J.M Sanchez Gordillo, ont réussi à instaurer un modèle d'autogestion unique en Europe. Une politique de la ville ancrée véritablement à gauche, avec des programmes d'auto-construction d'habitations, financés par la Mairie et la région d'Andalousie, permet à la population de Marinaleda de mieux vivre aujourd'hui que les autres habitants de la région. Le travail de la terre y est aussi dur qu'ailleurs, mais organisés dans la coopérative El Humoso, les ouvriers agricoles sont mieux rémunérés et leurs

◀ **La culture sous serres dans la province d'Almería.** Juan Martos Aznarte cultive 25 hectares de tomates sous serres sur la commune de Roquetas de Mar, à 25 km à l'ouest d'Almería. Il emploie une cinquantaine de salariés dans les serres et dans son usine de conditionnement. La majorité des ouvriers agricoles viennent d'Afrique subsaharienne.



PHOTO: BERNARD RONDEAU/PHOTOSOCIALE

▲▼ **Marinaleda, la ville de la démocratie sociale.** Des travailleurs journaliers, habitants de Marinaleda, plantent des artichauts pour la Coopérative de la ville.



PHOTO: BERNARD RONDEAU/PHOTOSOCIALE



PHOTO: BERNARD RONDEAU/PHOTOSOCIALE

▲ **La culture sous serres dans la province d'Almería.** Exploitation agricole du maire de Roquetas de Mar, Gabriel Amat. Une vingtaine d'ouvriers agricoles travaillent sur 10 hectares de serres. Transfert du fumier de cheval dans les serres.

▶▶ horaires quotidiens de travail sont respectés. Dans la province de Séville, le SAT-SOC (Syndicat des Travailleurs Andalous), malgré la répression qui s'accroît, continue d'organiser de nouvelles occupations de terres pour créer d'autres coopératives. A Almería, la culture intensive des légumes a transformé la région en une vaste zone de serres en plastique, qui inondent la plaine, attaquant les contreforts de la Sierra Nevada. Près de cent mille ouvriers agricoles, immigrés pour la plupart, travaillent dans ces serres et dans les usines de conditionnement,

le plus souvent en dessous du salaire minimum légal. Les patrons de petites exploitations, les routiers qui acheminent la production vers le nord de l'Europe et les caissières de nos supermarchés sont pareillement exploités. Les grands gagnants de ce système de culture sous serre sont les multinationales spécialisées dans les biotechnologies végétales, les banques, les industries pétrolières qui fabriquent le plastique et bien sûr, en bout de chaîne, les grands distributeurs. Au milieu de ce système d'exploitation catastrophique, tant au plan social qu'au

plan écologique, des militants d'Izquierda Unida et du SAT organisent des solutions alternatives de gestion des cultures, de l'environnement et du travail, en développant la culture bio et en optant pour des circuits courts de distribution. ■

*Exposition visible du 30 août au 13 septembre, à l'Union départementale CGT des Pyrénées orientales, Bourse du travail, place Rigaud, Perpignan. Vernissage samedi 30 août à 17h. Tél. 04 68 34 33 71 Courriel : udcgt66@wanadoo.fr*



PHOTOS: TIPIHAINE LANVIN

▲ Bernard Rondeau a également fait de l'Andalousie une "terre de reportage". Ici, lors d'une procession du 15 août dans un village.

# Quand Aurélie Filippetti se trompe et nous trompe !

**Le 15 juillet, la ministre de la Culture et de la Communication a parrainé la signature d'un prétendu code de bonnes pratiques professionnelles entre éditeurs, agences de presse et photographes. Pourtant, la coordination SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes, CFTC, SNJ-FO, UPP, Saif et Scam a refusé d'avaliser un texte qui ne règle rien et porte, au contraire, tous les dangers pour la profession.**

par Michel Diard



« **L**a photographie est un élément essentiel de l'information du public. C'est souvent par l'image que l'on rentre dans un sujet, que l'attention du lecteur est attirée vers le texte qui l'accompagne. A l'heure où la presse souffre, pour partie, de son caractère indifférencié avec d'autres supports d'information, la photographie de presse est un moyen de se distinguer, de rehausser la valeur du contenu informationnel proposé. Malgré cette importance reconnue, les chiffres montrent que la situation de la photographie de presse continue de se dégrader. 30 % des agences photographiques ont disparu entre 2008 et 2012, alors que le nombre de photojournalistes a baissé sur la même période de près de 18 %. Le prix des photographies a été divisé quant à lui par cinq depuis l'an 2000. » Le constat est implacable. Il prend la forme d'un véritable réquisitoire de la ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti, contre les patrons de presse et leurs politiques éditoriales. Prononcé le 15 juillet à l'occasion de la signature du « Code de bonnes pratiques professionnelles en matière d'utilisation de photographies de presse », ce réquisitoire laissait présager d'un texte de rupture avec les pratiques actuelles. Que croyez-vous

qu'il arrivât ? Après plus de six mois de discussions et après de multiples rapports, le code en question n'est qu'un faux-nez pour justifier les politiques patronales, dont certains effets pervers peuvent encore aggraver la situation des reporters-photographes. De façon incompréhensible, Aurélie Filippetti a tenté de justifier l'excellence d'un code qui n'a été signé que par les organisations patronales et, de façon fort opportune, par une association non représentative et en mal de reconnaissance. La ministre a retenu trois points essentiels.

## La mention « droits réservés »

Tout d'abord « l'engagement de réduire drastiquement l'utilisation de la mention "DR" aux seuls cas où elle s'applique réellement, en indiquant désormais, même si l'auteur de la photographie est inconnu, l'organisme de provenance de celle-ci. C'est important vis-à-vis des photographes et des agences, c'est tout simplement indispensable vis-à-vis des lecteurs qui ont droit à des informations sourcées. » Dans les faits, les pratiques délictueuses ne disparaîtront pas. L'article 5 du prétendu code de bonnes pratiques n'engage nullement les patrons : « Nonobstant le cas du photographe ou de l'agence qui ne souhaitent pas que leur nom soit rendu public, les

éditeurs s'engagent à limiter strictement le recours à la mention "droits réservés" (DR) aux cas où l'auteur d'une photographie ne peut pas être identifié, en dépit d'un réel effort de recherche de la part de l'éditeur. » Comment peut-on imaginer les patrons encourageant des rédactions de plus en plus réduites à engager « un réel effort de recherche », alors que les périodes de bouclages sont de plus en plus tendues ? Et qui jugera de la réalité de l'« effort » ?

## Métadonnées associées aux photos

Deuxième cible de la ministre : « Le code représente aussi une avancée s'agissant de la reconnaissance des métadonnées associées aux photos, à l'heure de la nouvelle économie numérique. » Combien d'inepties a-t-on pu prononcer en invoquant la nouvelle économie numérique ! L'article 2 du code engage en fait les acteurs à appliquer le code de la propriété intellectuelle : « Les photographes et les agences s'engagent à remplir et transmettre, selon un standard défini en commun, les métadonnées qui contiennent notamment les informations numériques associées aux photographies (champs IPTC), telles que définies à l'article L331-11 du Code de la propriété intellectuelle (CPI). » Curieux

code qui s'évertue à rappeler la loi. On aurait aimé que la ministre engage les patrons à respecter tout le CPI et non une seule de ses dispositions !

### Comité de suivi

Pour Aurélie Filippetti, un « *point important, enfin, tient dans la mise en place d'un comité de suivi. Car, si la méditation aboutit aujourd'hui à un succès imparfait c'est, je le pense, aussi parce que le dialogue entre partenaires reste fragile. Des méfiances existent, de part et d'autre. Le comité de suivi permettra de renouer les discussions régulièrement, ce qui est primordial.* » La ministre reconnaît, au bout du compte, que le code est imparfait, mais elle fait confiance à un prétendu comité de suivi pour régler les questions, importantes et décisives, qui n'ont pas trouvé de solution au cours de près d'un an de discussions. La ministre n'ignore pas – tout au moins, on peut l'espérer – l'absence de dialogue social dans la situation présente. Selon l'article 34 du code, le comité de suivi « *a pour objet, dans le champ des règles et usages professionnels applicables entre les acteurs du secteur de la photographie de presse, de veiller à l'exécution des dispositions du présent code de bonnes pratiques professionnelles, d'évaluer les problèmes posés par son application et d'en faciliter la solution, d'en proposer l'actualisation ou d'éventuelles modifications, d'apprécier la situation et l'évolution des marchés de la photographie de presse ainsi que des relations entre les intervenants sur ce marché, d'en déterminer les indicateurs et, le cas échéant, de contribuer au règlement des différends.* » Quand on saura qu'il n'est absolument pas paritaire, mais composé d'un tiers de représentants des organisations patronales de presse écrite, d'un tiers de représentants des organisations d'agences et seulement d'un tiers de représentants de reporters-photographes, on peut être assuré de son inefficience.

### Le chantier reste ouvert

Ce code ne règlera aucune des questions centrales qui ont abouti à la situation dramatique actuelle des reporters-photographes. Il faudrait pour cela s'attaquer sérieusement aux conditions sociales de l'exercice de la profession, aux volumes de travail, imposer le recours à des professionnels et non à des photos gratuites ou à des banques d'images quasiment gratuites, assurer la reconnaissance du

## Un ordre de mission n'est pas un contrat de travail

La coordination des organisations représentatives de reporters-photographes (SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes, CFTC et SNJ-FO, UPP, Saif et Scam) avait insisté pour la mise en place d'un ordre de mission pour toute commande de reportage par un éditeur ou une agence employant des pigistes, apportant ainsi la preuve du lien de subordination. La rédaction de l'article 33 du code est porteuse de tous les dangers pour les reporters-photographes. En effet, il dispose que « *toute commande passée à un photographe (qu'il soit journaliste professionnel ou non), en vue de la réalisation de prises de vue ou de reportages, doit être formalisée par un document de nature contractuelle.* » Cela signifie que les patrons pourront recommander, sinon imposer, aux rédactions d'avoir recours à des non professionnels.

Le même article détaille le contenu : « *Ce document contractuel, établi par l'éditeur commanditaire, est signé par les deux parties. Il prend, pour les journalistes professionnels au sens de l'article L.7111-3 du code du travail, la forme d'un ordre de mission ou d'un bon*

*de commande. Le document contractuel est signé préalablement au démarrage de la mission et doit au minimum préciser : l'objet, les conditions juridiques et financières de réalisation de la mission, l'échéance et les modalités de livraison des produits commandés, les droits cédés et leur domaine d'exploitation, le montant ainsi que les conditions de leur rémunération.* »

La coordination avait exigé de différencier l'ordre de mission, déterminant le lieu, le sujet et le temps de travail accordé pour le reportage, et le contrat de travail. Elle s'est heurtée aux prétentions patronales voulant imposer que le document fixe a priori rémunération, droits cédés et conditions de rémunération. L'article tel qu'il est rédigé permet aux patrons de continuer à ne confier des reportages qu'aux professionnels acceptant, par exemple, un forfait pour toutes les réutilisations ultérieures et, surtout, des rémunérations en droits d'auteur. Aurélie Filippetti cautionne ainsi des « bonnes pratiques » patronales contraires au code du travail et au statut du journaliste. Qu'en pense le ministre du Travail ?

## Une curieuse signature

« [Ce code] n'apporte aucun remède à la situation sociale catastrophique d'une profession à l'agonie et au contraire, par des effets pervers, va pérenniser des pratiques amputant l'information des apports de la photographie éditoriale. Les éditeurs, rappelons-le, ont refusé d'encadrer sérieusement le recours aux photos gratuites fournies par les entreprises et les institutions (les trop fameux "droits réservés" ou DR) et le recours aux photos d'illustration "low cost" trouvées sur les sites dits de "micro-stocks". En outre, comment le ministère de la Culture et de la Communication peut-il se substituer au ministère du Travail pour signer un texte faisant référence à un accord social, du 10 mai 2007 [relatif aux revenus complémentaires des reporters-photographes - NDLR], qui demeure en vigueur "sur tous les points non traités" dans le code ? [...]

SNJ, SNJ-CGT, CFDT Journalistes, SJ-CFTC, SNJ-FO, UPP, Scam et Saif ont fait connaître les raisons de leur non signature du code de bonnes pratiques dès le mois de juin. On peut s'étonner de voir la ministre lui apporter sa caution au mépris de l'avis des organisations représentatives de la profession. Les organisations non signataires ont la volonté de trouver des solutions permettant de mettre un terme aux situations sociales catastrophiques des reporters-photographes, mais aussi de voir les éditeurs redonner à la photographie de presse toute sa place dans toutes les publications. C'est pourquoi elles lancent un appel à la ministre, aux éditeurs et aux agences pour reprendre les négociations dans les plus brefs délais, sans intermédiaire et sans préalable. »

*Extraits du communiqué commun du 15 juillet : SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes, SJ-CFTC, SNJ-FO, UPP, Scam, Saif.*

statut, garantir la rémunération initiale en temps de travail et pour toutes les utilisations des reportages, faire respecter les droits d'auteur, généraliser l'ordre de mission, la signature des photos, permettre l'accès au fonds de modernisation de la presse pour l'achat et le renouvel-

lement du matériel de prise de vues, etc. Le chantier de la photographie de presse est toujours ouvert et les reporters peuvent compter sur le SNJ-CGT et la coordination pour ne pas refermer un dossier aussi emblématique des remises en cause du statut du journaliste. ■

# Quand les PATR auront définitiv PHOTOJOU

**Photos achetées à prix bradés, rédacteurs contraints de faire leur propres photos, photographes obligés à devenir également rédacteurs, politique éditoriale frileuse... Les éditeurs portent une grave responsabilité dans la crise de la photo de presse. En première ligne, les photographes.**

par Jean Tortrat \*

**P**atrick Gherdoussi est pigiste. Il travaille pour *l'Équipe*, *Libération*, *Le Monde*... Il ne se plaint pas de sa situation professionnelle et économique mais note que « les agences bradent les photos », que « même les grands quotidiens nationaux n'hésitent plus à faire travailler des jeunes photographes pour des tarifs dérisoires, plutôt que de faire appel à des photographes avec la carte de presse ». Ce constat n'est pas limité au seul territoire national : le photographe de l'année, Mark Henley, explique ainsi que « les journaux économisent d'abord au niveau de l'image. Le *Time Magazine* ne paie plus que 200 dollars pour une photo ! Les photographes de presse sont une espèce en voie de disparition ».

## Sur le terrain à leurs propres risques et périls

La mort de Camille Lepage, en mai dernier en Centrafrique, en est aussi l'illustration. Elle est la 17<sup>e</sup> journaliste tuée dans le monde depuis le début de l'année. Elle illustre les conditions dans lesquelles travaillent une majorité de photojournalistes en reportage : pas de couverture par les rédactions, partant sur le terrain à leurs propres risques et périls, en avançant leurs frais de déplacement, sans assurance et sans certitude que leurs sujets seront pris à leur retour. George Bartoli, photographe de presse depuis

1985, ne dit pas autre chose : « Il est presque aujourd'hui impossible pour un indépendant en province d'obtenir des commandes sur des sujets sensibles, notamment des zones de guerre. Quand c'était le cas, les risques financiers ou physiques étaient couverts par l'employeur. Ce qui était la règle est devenue l'exception. Tous les risques sont à la seule charge du photographe. Pour les risques physiques, nous avons une assurance professionnelle négociée par l'UPP [Union des photographes professionnels] auprès d'Audiens, mais elle est entièrement à nos frais. »

## « Les rédacteurs font leurs propres photos avec leur téléphone portable »

Laurent Martinat, photographe salarié à *Nice-Matin*, témoigne « que depuis une dizaine d'années, le volume de travail et le "nomadisme" se sont fortement accrus. Depuis le rachat par GHM, les déplacements en binôme avec les rédacteurs sont beaucoup plus rares et le volume de travail est très important. En cause, la diminution du nombre de photographes à *Nice-Matin* : ils sont passés de dix-sept à huit dans le département du Var. A cette diminution des moyens humains, s'ajoute la polyvalence des rédacteurs, qui font leurs propres photos avec leur téléphone portable. » L'exemple de *20 Minutes*, où la direction du journal gratuit a supprimé purement et

simplement son service de photographes, relève d'une tendance lourde dans la presse. Se passer des photographes et rendre les journalistes polyvalents : écriture de textes et prise de vues, sur papier et sur Internet, avec vidéo et réseaux sociaux en supplément ! Le parcours de Patrice Magnien prouve que l'avenir des jeunes dans cette branche est loin d'être rose. Venant d'une école de photo, il est embauché en 2000, à 27 ans, dans un quotidien de la presse régionale, comme pigiste. En 2008, il exige sa titularisation, avec quatre autres photographes. Ils négocient leur départ car les conditions salariales proposées ne prennent pas en compte leur ancienneté. Après une période de recherche de travail compliquée, il est embauché à *20 Minutes* mais se voit proposer en 2013 un abandon de son métier de photographe ou une embauche comme journaliste polyvalent : rédaction et photo. Il décide de partir de l'entreprise et veut devenir paysagiste, après une formation négociée collectivement et prise en charge par *20 Minutes*. Une majorité de ses collègues photographes à *20 Minutes* vont abandonner leur métier.

## « Vas-y mon gars, on verra après ce qu'on prend... »

Les éditeurs de presse pleurent des larmes de crocodile lorsque des photographes sont tués sur les champs de bataille mais ne font

# ONSDÉPRESSE ement tué les RNALISTES

évidemment rien pour changer cette situation. Pour Georges Bartoli, « c'est peu dire que l'on n'est pas soutenus. Non contents de ne pas augmenter les piges, ils les baissent souvent unilatéralement et ne donnent pour ainsi dire plus aucune garantie ou commande pour un reportage. Le leitmotiv, c'est de dire "Vas-y mon gars, on verra après ce qu'on prend..." Et souvent, c'est rien ou alors aux agences prédatrices, ou à des amateurs, ou au moins disant... » La carte de presse et le regroupement en

communauté de travail associative comme l'agence Divergence, qui regroupe 80 photographes, permettent aux photographes de vivre, mais c'est loin d'être suffisant pour tous. « Je vis à Marseille, mais il est pour moi indispensable de faire du démarchage sur Paris dans les grands quotidiens et médias nationaux, confie Patrick Gherdoussi. Je sens qu'il va falloir que je renouvelle cela. Depuis longtemps, je n'avais pas eu une baisse aussi importante de mon volume de travail que ces deux derniers

mois... » « J'ai un réseau qui se délite de jour en jour, une situation géographique éloignée de Paris qui a été longtemps un handicap, mais qui aujourd'hui m'aide bien », ajoute Georges Bartoli. En effet, la diminution du nombre de photographes permet à Georges de bénéficier d'un statut de photographe sur place, moins cher à activer que d'en déplacer un de Paris. Une bien maigre consolation... ■

\* Secrétaire général adjoint du SNJ-CGT.

## Entretien

### Olivier Touron, photojournaliste pigiste

**Pigiste depuis quinze ans, Olivier, titulaire de la carte de presse, a toujours été rémunéré sous forme de salaire. Mais chaque année, on lui demande s'il souhaite être payé en droits d'auteur ou en facture...**



**Comment trouves-tu tes commandes ?**

Pour le travail dans ma région, le Nord de la France, la plupart des commandes viennent de l'éditeur et de la rédaction. Je suis un peu comme un correspondant régional sollicité pour accompagner un journaliste rédacteur, parisien ou local. Je peux aussi proposer des idées de sujets que l'on discute. Pour le travail plus "magazine", je propose des synopsis qui, s'ils sont validés, se transfèrent en commande. Je travaille dans ce

cas en binôme avec un collègue journaliste rédacteur. De plus en plus, nous parlons de compléter nos approches textuelles et photographiques d'un travail sonore, mais les modes de rémunération ne sont pas encore bien définis.

**Comment organises-tu tes reportages ?**

Lorsque j'ai une commande, en tant que photographe, j'ai un contact et quelques consignes, une deadline et ensuite je me débrouille. Je tiens au courant la rédaction si des problèmes surviennent. La commande

réalisée, je procède au traitement des images, la rédaction des légendes, les corrections techniques et je les envoie par Internet. En cas d'actualité importante, il arrive que je doive faire tout cela dans un temps très court, comme les collègues des agences filaires et expédier mes images depuis mon véhicule en 4G ou depuis un établissement qui propose une connexion wifi.

**Quels risques prend-on quand on part en reportage ? Se sent-on soutenu par les éditeurs de presse ?** ►►

► Dans mon cas, je ne prends que très rarement des risques financiers, puisque je travaille en commande. Je dois tout de même avancer les frais et donc avoir une trésorerie adaptée. Il arrive toutefois que je décide de faire, à mes frais, un reportage pour essayer de le diffuser par la suite. Dans ce cas, le risque est total. Je suis adhérent à l'association Divergence-Images, qui propose une possibilité de diffusion sur un portail, sorte de supermarché de la photo éditoriale où tous les titres peuvent trouver les productions des principales agences, collectifs ou associations de photojournalistes professionnels. Mais cela ne remplace pas les contacts directs avec les rédactions, seuls garants pour moi du succès d'une diffusion contrôlée d'un reportage. Tous les services photo avec lesquels je collabore soutiennent les photographes et notre sort est commun. Les problèmes avec les éditeurs viennent du service "gestion" qui, pour des raisons évidentes, raisonne en terme de coûts et cherche par tous les moyens à les réduire. Quitte à faire pression sur les rédactions en chef, qui savent qu'envoyer des journalistes sur le terrain ne peut pas se concevoir en terme de rentabilité.

#### Quel est ton statut ?

Je suis photojournaliste, mais il faudrait dire journaliste photographe, titulaire d'une carte de presse et rémunéré en salaire. Pour ceux qui n'ont pas la carte de presse, la pression est grande de la part des éditeurs pour qu'ils se fassent rémunérer en droits d'auteur, même si c'est contraire aux règles, ou pour qu'ils facturent, comme auto-entrepreneur par exemple. Certains choisissent délibérément de ne pas être salariés car ils ont d'autres activités plus lucratives à côté.

#### Les photojournalistes arrivent-ils encore à vivre de leur métier ?

Beaucoup de photographes qui travaillent avec la presse ne sont pas journalistes. Ils vendent des images à la presse. A l'inverse, beaucoup de photographes journalistes ne travaillent plus avec la presse, qui ne publie pas leurs sujets. Ils trouvent parfois dans les livres et les expositions d'autres voies de diffusion. Cela les met dans une grande précarité matérielle.

#### Selon les chiffres de la CCIJP, il y a de moins en moins de journalistes photographes titulaires de la carte de presse...

Le problème est aujourd'hui cette définition du métier. Et de la valeur et du sens que l'on donne au mot "journaliste". Selon



la loi, cette définition est plutôt fiscale et se base sur la nature des revenus. Beaucoup de photojournalistes aujourd'hui sont à ce titre des amateurs, puisqu'ils ne vivent pas essentiellement de leur pratique jour-

ce n'est plus dans "les médias" qu'on le trouve... C'est un défi à relever.

Certains photojournalistes, aujourd'hui, ont fait leur deuil de cette carte de presse qui, pourtant, les identifie. Ils sont passés à d'autres types de relations avec ceux qui utilisent leurs images. Ils regardent le "Titanic presse" couler et repensent leur statut. Fini le salariat, ils deviennent des producteurs indépendants. Et sont en panne de diffuseur pour le moment. C'est pour cela qu'il est aussi important pour les journalistes non photographes d'arrêter de regarder avec condescendance leurs confrères et consœurs fa-

seurs d'images. Aujourd'hui, il y a des journalistes. Certains écrivent, d'autres enregistrent du son, d'autres font des photos, parfois un peu tout ça à la fois.

C'est ensemble qu'il faut avancer, car nous sommes tous dans le même panier. Et bientôt, ce sera la fin du salariat pour tous. Les titres de presse qui subsisteront ne seront que des canaux de diffusion, avec des sous-traitants pour alimenter leur flux. ■

Propos recueillis par Ludovic Finez

## Envoyer des journalistes sur le terrain ne peut se concevoir en terme de rentabilité

nalistique, mais de la photo de mariage, d'entreprise, de galeries d'art, de l'organisation de stages photos...

L'enjeu, pour un syndicat qui veut défendre aujourd'hui les photographes attirés par le journalisme, est de les amener à se prononcer sur ce que doit être leur rapport aux entreprises de presse, qui définissent encore jusqu'à présent le secteur médiatique, que le support soit imprimé ou diffusé sur Internet. Il y a une défiance réelle et il se dit que le journalisme, aujourd'hui,

Denis Gravouil, CGT Spectacle

# Indemnisation du chômage : « Un festival de déloyauté »



PHOTO : THOMAS RIBOLOWSKI

**La précarité, les journalistes connaissent, les intermittents du spectacle aussi... Alors que le printemps et l'été ont été marqués par la lutte des intermittents contre les effets néfastes de la nouvelle convention d'indemnisation du chômage, et sûrement avant d'autres actions à la rentrée, Témoins publie une tribune de Denis Gravouil, secrétaire général de la CGT Spectacle, parue dans une plaquette de l'Union syndicale de l'intérim CGT.**

**U**n festival de déloyauté, ces négociations au Medef sur le régime d'assurance chômage : petits arrangements entre amis dans les bureaux du Medef, avec des chiffrages fournis aux futurs signataires et pas à la CGT ni à la CGC, des modifications après la négociation officielle du texte de l'accord du 22 mars, etc.

Sur le fond, l'accord et sa transposition en convention du 14 mai prévoit donc des baisses de droits pour tous les demandeurs d'emploi. Les artistes et techniciens dits « intermittents du spectacle » disposent de deux annexes, VIII et X, qui sont censées prendre en compte la spécificité de la discontinuité de l'emploi qu'ils connaissent. Contrairement aux caricatures du Medef, les salariés intermittents du spectacle ne

roulent pas sur l'or : moins de 9000 euros de revenu salarial moyen annuel. De même, « le milliard de déficit » est un détournement, les rapports y compris de la Cour des comptes et de l'Unedic, ont montré que supprimer le régime ne ferait que 320 millions euros d'économies, tout en assurant des allocations beaucoup plus élevées à certains et faisant tout perdre à la majorité.

La CGT Spectacle et d'autres, notamment au sein du comité de suivi avec des parlementaires, portent des propositions de refonte du régime à l'opposé de celles de juin 2003 et de mars 2014 : 507 heures sur douze mois ouvrant douze mois de droits, annexe unique techniciens et artistes, prise en compte des heures de formation dispensées mais « lissage sur l'année » des allocations. Ces propositions ont été

équilibrées et chiffrées. Ces propositions, comme celles de la CGT toute entière, ont été balayées, méprisées : ajoutée à cela la pression grandissante du chômage, conséquence directe des politiques d'austérité et des baisses drastiques des investissements publics dans la Culture, ainsi que la menace d'une baisse de 15 % des droits sociaux en moyenne via cet accord, on comprend la colère des salariés intermittents du spectacle. Elle se traduit par les grèves votées sur les lieux de travail, festivals d'été notamment. ■

*Depuis que ces lignes ont été écrites, la CGT a annoncé fin juillet, qu'elle saisissait le Conseil d'Etat pour faire reconnaître le caractère déloyal de la négociation et ainsi faire annuler l'agrément de la nouvelle convention d'assurance chômage.*

## Droits sociaux

# La CGT revendique une sécurité sociale professionnelle

**« L'**idée, c'est d'avoir une carrière toujours ascendante, de ne plus avoir de période durant laquelle on peut se retrouver sans droits et sans revenu. La question de la transférabilité des droits est donc centrale, parce qu'aujourd'hui les droits sociaux appartiennent aux entreprises et non aux salariés ! » Voilà comment

Éric Aubin, membre de la commission exécutive de la CGT, résume la philosophie d'une vieille revendication de la CGT : la mise en place d'une « sécurité sociale professionnelle ». La CGT entend par là « un statut du travail salarié », avec « un socle de droits individuels garantis collectivement, opposable à tout employeur et transférable d'une entreprise à l'autre, d'une branche à

l'autre. Ces droits garantiraient la continuité et la progressivité des droits au salaire, à la formation, à la protection sociale... » Pour la CGT, « l'idée est de conserver son ancienneté, ses droits à la protection sociale et ne pas repartir à "zéro" comme aujourd'hui lorsque vous changez d'employeur, de contrat de travail, quels que soient les aléas de la carrière professionnelle ». ■

# En direct des

AFP

## Une filiale qui menace l'indépendance de l'AFP

**Le député de l'Oise Michel Françaix propose la création d'une filiale de l'AFP qui serait dotée de ses moyens techniques et qui les louerait à sa maison-mère. Parmi ses obligations ?**

**Assurer « la rémunération de ses actionnaires »...**

*par le SNJ-CGT de l'AFP*

**C**es dernières années, deux projets successifs de remise en cause du statut de 1957, protégeant l'indépendance de l'AFP, ont été stoppés par la mobilisation du personnel de l'agence, dont un proposant de la transformer en société à capitaux, dit plan Louette, du nom de l'ancien PDG, Pierre Louette. Aujourd'hui, le député de l'Oise Michel Françaix, à qui le gouvernement avait confié une mission sur l'avenir de l'AFP, propose dans son rapport, non pas de transformer l'AFP en entreprise à capitaux, mais de créer une filiale technique qui, elle, aurait des actionnaires. L'objectif est de permettre un plan d'investissement de 34 millions d'euros. Il faut rappeler que jusqu'à très récemment, l'État aidait l'AFP quand elle avait besoin d'investissements lourds. C'était le cas pour la création du service photo dans les années 80. Mais le financement du nouveau système technique, pourtant prévu dans l'antérieur Contrat d'objectifs et des moyens (COM), a été transformé en prêt... à un taux de 5,28 % !

### Quelles conséquences pour le personnel technique ?

Michel Françaix assure que cette filiale ne sera pas une « entité économique autonome » et que donc, il n'y aura pas de transfert de personnel. Toutes les craintes sont cependant permises quant

aux conséquences d'un tel projet pour le personnel technique de l'AFP. Dans le schéma proposé par le député de l'Oise, l'AFP serait le principal actionnaire de sa filiale, la dotant en capital « en y transférant un certain nombre d'actifs », comme le système de transmission IRIS, évalué à 28 millions d'euros, mais peut-être aussi d'autres outils techniques : matériel vidéo, système informatique commercial, etc. Un ou des investisseurs du secteur financier public entreraient aussi dans le capital (Caisse des Dépôts et Consignations ou Banque Publique d'Investissement) à hauteur de huit millions d'euros. Et la filiale devrait emprunter entre 23 et 28 millions. La société ainsi créée louerait à l'AFP les moyens techniques contre paiement d'une redevance.

Michel Françaix précise que le futur COM, encore en négociation, devra intégrer ces projets. Et qu'il appartient à l'État la supervision « de la réalisation du plan d'affaires et du COM dans son ensemble » et « notamment du retour sur investissement de la filiale ». Celle-ci devra « faire face à ses charges, notamment à la rémunération de ses actionnaires et au remboursement de ses prêteurs. » Que se passerait-il alors si la filiale en question, non protégée par le statut de 1957, qui protège l'AFP d'une éventuelle faillite, ne pouvait pas rémunérer ses actionnaires ou rembourser ses créanciers ? L'ouverture du capital

à des entreprises privées mettrait à mal l'esprit et la lettre de la loi de 1957 sur l'indépendance de l'AFP et ouvrirait le chemin à une privatisation. Autre possibilité : la faillite. L'AFP serait alors privée de tout moyen de travailler.

### Trésorerie exsangue, endettement historique

L'hypothèse n'est nullement fantaisiste. On sait que les prévisions de progression du chiffre d'affaires de l'agence avancées par la direction dans les actuelles négociations sur le COM sont plus qu'optimistes. Sous l'actuelle direction, la situation financière de l'AFP n'a pas cessé de se dégrader. Sa trésorerie est exsangue et son niveau d'endettement historique. L'agence n'est plus propriétaire de son siège, mis en crédit-bail. En 2013, son chiffre d'affaires est en recul et, malgré une stabilité des frais de personnel, l'équilibre des comptes n'est dû qu'à la cession d'actifs, à savoir les bureaux de l'étranger. Le seul patrimoine que possède aujourd'hui l'AFP est son savoir-faire et son outil technique.

L'indépendance de l'AFP n'est pas seulement rédactionnelle. C'est aussi l'indépendance de l'ensemble des outils techniques nécessaires à la production et à la transmission de l'information qu'elle produit. La CGT a toujours demandé un mécanisme de financement pérenne pour l'Agence. L'introduction dans la loi de sa mission d'intérêt

# rédactions

général avait été présenté comme la solution pour continuer à recevoir un soutien de l'État. Aujourd'hui, ce soutien serait remis en cause par la Commission européenne au nom du sacro-saint principe de libre concurrence, malgré la reconnaissance de la mission d'intérêt général. Pourtant, dans son rapport d'étape, le député Françaix reconnaissait que l'AFP est un « fer de lance de l'exception culturelle ».

## « C'est pas moi, c'est Bruxelles »

Mais Bruxelles a bon dos. Lorsqu'il n'y a pas de volonté politique, le « c'est pas moi, c'est Bruxelles » demeure la solution de facilité. Nous l'avons assez dit : l'AFP existe parce qu'il y a eu la volonté politique de créer une agence dont la mission est de donner une information objective, impartiale et exhaustive. Son existence est un enjeu pour une information pluraliste en France et dans le monde. Donc pour la démocratie et le droit des citoyens. Le gouvernement qui déciderait de se désengager de cette mission prendrait une lourde responsabilité. ■



## Nice-Matin/Var-Matin

# Le « rêve fou » des salariés

**L**es gros titres de la presse ont surtout retenu la photo des journalistes posant nu avec un numéro du quotidien régional comme cache-sexe ou les 3 800 euros versés par Roselyne, 91 ans. Ils se sont moins attardés sur les responsabilités d'Hersant dans la quasi-faillite de *Nice-Matin/Var-Matin*, après les nombreuses disparitions de titres organisées par le « papivore ». Au moins les salariés de *Nice-Matin* ont-ils eu la possibilité de médiatiser leur « rêve fou de racheter [leur] journal ». Ils ont en effet le projet de reprendre le quotidien régional sous la forme d'une société coopérative et ainsi,

entre autres, échapper aux 400 à 800 suppressions de postes annoncées par les autres candidats, sur un effectif de 1 100 personnes. Leur plan prévoit le départ de « 120 salariés volontaires », de quoi « réaliser 14 millions d'euros d'économie afin de remettre notre journal sur les rails d'une gestion saine ». Ils ont lancé une souscription en ligne pour trouver 300 000 euros, une part modeste de leur besoin de financement, essentiellement assuré par « un partenaire privé qui est prêt à [les] suivre », assurent-ils. Le 20 août, un peu plus d'un mois avant l'échéance, ils avaient atteint 65 % de leur objectif. Et pourquoi faire appel aux citoyens ? « Parce que

*Nice-Matin/Var-Matin* est votre journal. Que vous le lisiez tous les jours ou pas, que vous le trempiez tous les matins dans votre café, que vous le feuilletiez sur un coin de table au bistrot d'en bas, que vous vous en serviez pour allumer votre barbecue ou pour emballer le poisson. C'est une histoire passionnelle, *Nice-Matin/Var-Matin* vous appartient, que vous soyez de droite, de gauche, élu, citoyen, engagé, anonyme, niçois, fréjusien ou ajacien, cadre, ouvrier, berger, branché, banquier ou saltimbanque, pépère, retraité, hyperactif, associatif, intello, bobo ou pas beau du tout. Nous, on veut continuer à l'écrire cette histoire-là. Avec vous. Pour vous. » ■

# La révolte des humiliés de France 3

« Nos journaux télévisés sont une litanie de faits divers, de marronniers, de sujets vacances, d'intempéries, de rescués du "Parisien" qui nous font honte. » Le 13 août, dans une lettre ouverte au président de France Télévisions, Rémy Pflimlin, le SNJ-CGT de France Télévisions a exprimé tout son écoeurément devant « cette "ligne éditoriale" indigente [qui] est aussi une insulte à l'intelligence des téléspectateurs qui attendent de leur chaîne de proximité une ouverture sur le monde et une information à la hauteur de dangers actuels pour la paix et le respect des être humains ». Le SNJ-CGT explique qu'« alors que l'actualité

internationale connaît des événements d'une gravité extrême avec des enjeux géopolitiques considérables, des morts, des déplacements de population, des bombardements ou des épidémies terrifiantes, aucune équipe de reportage n'a été envoyée en Palestine, en Israël, en Ukraine, en Irak, en Libye ou en Afrique de l'Ouest. Les journalistes de France 3, cloués à leur siège, doivent se contenter de retraiter des images d'agences ou les reportages de France 2. »

Le SNJ-CGT évoque une « terrible humiliation », qui résulte d'une « volonté d'abaisser le niveau de France 3, avant la fusion-disparition de sa rédaction nationale ». « Jusqu'à votre arrivée, à la tête de France Télévisions

en 2010, la rédaction nationale de France 3, avec certes des moyens limités, couvrait l'ensemble de la planète. Lorsque vous étiez directeur général de France 3 (1999-2005), nous avions des équipes à New York après la destruction des Tours Jumelles, pour couvrir la guerre en Afghanistan, en Irak, la seconde Intifada, le tsunami en Indonésie, l'ex-Yougoslavie, les conflits en Afrique... », rappelle le SNJ-CGT, qui interroge Rémy Pflimlin : « Avez-vous mesuré le gâchis professionnel et humain que représente cette opération "fusion" [des rédactions de France Télévisions - NDLR] entre inégaux, dans laquelle toute une partie se sent humiliée, laminée, déqualifiée, vaincue ? » ■

## La Marseillaise-l'Hérault du jour

# Le SNJ-CGT réclame un « plan de développement »

Le 19 juin, dans un « appel solennel à la direction », le SNJ-CGT de *La Marseillaise-l'Hérault du jour* a exigé « la mise en place d'un réel plan de développement » du journal. Le syndicat estime que c'est la seule réponse possible aux « difficultés économiques réelles » que connaît le quotidien. Il refuse une « simple logique comptable », qui consisterait notamment à fermer l'imprimerie « pour un motif d'économie et d'obsolescence des machines ». Cette possibilité a en tout en cas été présentée comme « sérieusement à l'étude » lors du comité d'entreprise du 5 juin. Une annonce qui vient « après le plan de départ volontaire voilà deux ans, qui a saigné à blanc et désorganisé la rédaction avec moins trente journalistes, puis les effets néfastes de la fusion des éditions », rappelle le SNJ-CGT. Pour lui, les motifs de colère sont nombreux. « Le bilan de la fusion des éditions

effectuées voilà un an est selon nous un échec : les lecteurs sont perdus dans le nouveau déroulé, le tout manque de cohérence, la ligne éditoriale est élastique selon les moments et les localités. Les journalistes

aussi qui ne savent plus dans quel sens travailler (proximité ou pas, choix des sujets pas faits, livrés à eux même et en même temps brimés...). Les journalistes ne bénéficient pas d'un temps supplémentaire pour

### Le prix Albert Londres pour Philippe Pujol

Cette année, le jury du prix Albert Londres a décidé de primer, en presse écrite, une « enquête [qui] est un électrochoc dans la couverture de l'actualité marseillaise et de ses quartiers nord », qui « emmène ses lecteurs dans des endroits qu'ils ne connaissent pas avec un style empathique sans être compassionnel, plein d'audace et de fulgurances ». Le journaliste ainsi primé est notre camarade Philippe Pujol, de *La Marseillaise*, militant actif de la section SNJ-CGT. Il signe généralement ses papiers dans la rubrique « faits divers »

mais la lecture de son enquête en dix volets, titrée « Quartier shit » et parue à l'été 2013, prouve qu'il ne voit pas son métier comme tous les « faits-diversiers ». Pas de sensationnalisme, pas de voyeurisme, pas de discours moralisateur déplacé. Juste le travail d'un « localier généraliste », comme il se définit lui-même, capable de rapporter, sans complaisance ni mépris, la parole du caïd du quartier comme celle de cet habitant qui lui a confié : « On dit qu'on ne peut pas rentrer dans nos quartiers, moi je dis qu'on ne peut pas en sortir. »

faire du fond, contrairement à ce qui avait été annoncé, ne peuvent pas prendre leurs repos sous peine de voir disparaître purement et simplement leur(s) page(s) locale(s) au détriment du lecteur. L'isolement des agences n'est pas rompu. Les cadres n'ont pas joué leur rôle. »

Le SNJ-CGT de *La Marseillaise-l'Héroult du jour* trace les grandes lignes

ce que devra être le plan de développement. Il « devra faire appel à l'intelligence collective des salariés et non pas être réalisé seulement par la rédaction en chef. Chacun à notre niveau, nous avons une idée de comment faire mieux notre travail. Accepté et partagé par tous, ce plan permettra alors de gagner en implication et motivation. Ce plan ne sera pas

basé sur le seul objectif de "rationaliser" le journal mais sur la base d'un contenu, en accord avec notre charte éditoriale qui définit notre identité. C'est de ce document que découlent naturellement nos choix, nos priorités. C'est ce document qui nous permet aussi de nous positionner de façon originale au sein du paysage médiatique. » ■

## Liberté-Hebdo

# Liberté-Hebdo en redressement judiciaire

**A**près une déclaration de cessation de paiement déposée fin juillet par sa direction, la situation de la Société d'édition de presse et de communication du Nord (SEPECN), qui édite l'hebdomadaire communiste du Nord-Pas-de-Calais, *Liberté-Hebdo*, a été examinée le 4 août par le tribunal de commerce de Lille Métropole. Depuis des jours, voire des semaines, les salariés n'entendaient qu'un discours : ce sera la liquidation immédiate. Baisse de chiffre d'affaires, notamment concernant la publicité et les annonces légales, dettes importantes, créances difficiles à recouvrer... Les juges n'ont pas caché les difficultés, connues des salariés depuis longtemps. En janvier dernier, quatre licenciements économiques ont ramené l'effectif à huit permanents (dont quatre journalistes) plus trois journalistes pigistes. Un coup dur, avant tout, pour les licenciés mais aussi pour leurs collègues, qui ont vu leur tâche de travail sérieusement alourdie. « Pourtant, pas une seule semaine le journal n'est pas sorti. Pas un vendredi, nos lecteurs n'ont pas eu leur *Liberté* dans leur boîte aux lettres. Et notre volonté, c'est, si le tribunal le décide à l'issue de cette audience d'autoriser la SEPECN à poursuivre son activité, de nous remettre immédiatement au travail pour sortir le numéro de ce vendredi, puis le suivant et le suivant... », ont déclaré les salariés aux juges, par l'intermédiaire de leur représentant, Ludovic Finez, du SNJ-CGT. Les juges ont visiblement été sensibles à la présence des salariés et à leur discours, puisque c'est sur celui-ci qu'ils se sont explicitement appuyés pour décider d'une mise en redressement

judiciaire avec période d'observation de six mois. Ils ont même estimé que *Liberté-Hebdo* a une « utilité sociale » et ont lancé aux salariés : « Tenez bon, sans vous rien n'est possible. »

Évidemment, rien n'est gagné et une prochaine audience est programmée le 17 septembre. La disparition de *Liberté-Hebdo*, qui se veut la voix des luttes progressistes politiques, syndicales, associatives ou culturelles, porterait un coup supplémentaire au pluralisme de la presse, déjà fortement mis

à mal dans le Nord-Pas-de-Calais. Le journal a besoin d'abonnements. Une nouvelle formule, sortie au printemps 2013, a permis d'enrayer la baisse de lectorat et même d'inverser la courbe, mais pas de façon suffisamment marquée.

Le SNJ-CGT, qui avait déjà voté une motion en ce sens lors de son congrès d'octobre dernier à Marseille, a réaffirmé « son soutien à l'équipe pour bâtir un plan afin de sortir *Liberté-Hebdo* des difficultés financières qu'il rencontre depuis des mois ». ■



# Mieux la connaître pour mieux l'utiliser

**Tout journaliste peut un jour avoir besoin de la Commission arbitrale. Après un licenciement au-delà de quinze ans d'ancienneté dans l'entreprise ou faisant suite à une faute lourde, la loi rend obligatoire la convocation de cette instance pour déterminer le montant des indemnités de licenciement.**

**E**n moyenne, deux cents journalistes font appel à cette juridiction chaque année. Dans la grande majorité des cas, les licenciés le sont pour motif économique (27 % en 2013) ou dans le cadre d'une clause de cession (47 %). Les cas de faute grave traités par la commission sont peu nombreux (onze en 2013), pourtant, il est souvent intéressant pour un journaliste sanctionné de venir y plaider sa cause. Cette démarche n'est nullement incompatible avec une action aux prud'hommes à mener en parallèle. La commission rétablit le salarié dans ses droits aux indemnités<sup>(1)</sup>, tandis que les prud'hommes fixent les dommages et intérêts si le licenciement est jugé sans cause réelle ni sérieuse.

## Comment fonctionne la commission arbitrale ?

Pour saisir la commission, il faut obligatoirement passer par un syndicat de journalistes, qui a la responsabilité également de nommer deux arbitres parmi ses syndiqués. La commission étant paritaire, l'employeur nomme les deux autres arbitres, par l'intermédiaire du syndicat patronal auquel il est affilié. Un magistrat, choisi en accord par les deux parties, préside l'audience et rédige la sentence. Lors de l'audience, le journaliste, obligatoirement présent, doit exposer son problème, faire part de ses demandes chiffrées et répondre aux questions des arbitres et du président. Il peut se faire assister par un avocat ou par un défenseur syndical. Auparavant, un mémoire en demande aura été rédigé et envoyé à toutes

les parties. L'employeur présente quant à lui un mémoire en défense. Ces envois sont effectués par l'administration de la Commission. La sentence est rendue après débats et délibéré à huis clos. Elle est sans appel.

## Manœuvres d'obstruction

Les employeurs digèrent mal l'existence de cette juridiction<sup>(2)</sup>, dont les décisions sont sans appel. Ils estiment surtout qu'elle se montre trop généreuse quant au montant des indemnités accordées (lire l'encadré). Ils aimeraient tant voir disparaître la règle du mois d'indemnités par année travaillée... Alors, ils n'ont de cesse, ces dernières années, d'en contester le bien fondé. Comme toutes leurs actions juridiques auprès de la Cour européenne et du Conseil constitutionnel ont échoué, ils essaient de ralentir le fonctionnement de cette commission. Ils tardent à nommer leurs arbitres, contestent les présidences de séance... A cause de ces manœuvres, il faut souvent compter un délai de huit à dix mois entre la saisine et l'audience. En 2013, le tribunal de grande instance a dû intervenir dix fois pour désigner les arbitres patronaux et il reste encore une vingtaine de dossiers en souffrance, pour cette raison. Parfois aussi, les employeurs, pour tenter d'échapper à la Commission arbitrale, proposent un accord au journaliste. Dans ce cas, il faut savoir que la somme versée pour les années au-delà des quinze premières années, sera considérée par les Impôts et le Pôle emploi comme « supra légale ». Elle sera donc soumise à l'impôt sur le revenu, alors que les indemnités de licenciement fixées par la commission y échappent dans la majorité des cas (lire l'encadré). ■

## Les patrons la trouvent trop généreuse...

Les patrons avaient obtenu que figure dans les prochains bilans la somme globale des indemnités versées aux journalistes suite aux jugements rendus par la commission. Proposition votée malgré la montée au créneau du SNJ-CGT et du SNJ, qui en ont souligné l'incohérence. En effet, les indemnités dépendent de l'ancienneté, du salaire du journaliste et de sa situation

particulière. Le souci de transparence revendiqué par les patrons pouvait se lire plutôt comme la volonté de démontrer que la commission arbitrale était trop généreuse. Ils devront affûter leurs arguments. En effet, cette décision a été annulée comme étant contraire à l'actuel règlement intérieur de la commission. Une prochaine réunion paritaire va donc en rediscuter.

## Indemnités de licenciement : non imposables dans une certaine limite

Les indemnités de licenciement versées en dehors d'un plan de sauvegarde de l'emploi sont exonérées de l'impôt sur le revenu, dans la limite la plus élevée des deux suivantes :

- le montant prévu par la convention collective de branche, par l'accord professionnel ou interprofessionnel ou, à défaut, par la loi.
- deux fois le montant de la rémunération annuelle brute perçue par le salarié concerné au cours de l'année civile précédant la rupture

de son contrat de travail ou, si ce montant est supérieur, 50 % du montant total des indemnités perçues, ces montants alternatifs étant eux-mêmes retenus sous un plafond égal à six fois le montant annuel du plafond de la sécurité sociale en vigueur à la date du versement des indemnités (37 448 € en 2014).

(1) La faute grave est privative des indemnités de licenciement.

(2) La Commission arbitrale fait partie intégrante du statut du journaliste, créé par la loi de 1935 (art. L 7112-4 du code du travail).

## Congrès du SGLCE

## Passage de témoin



Marc Norguez



Didier Lourdez

**Le Syndicat général du Livre et de la communication écrite (SGLCE-CGT) a tenu son 17<sup>e</sup> congrès en juin, à la Maison du Livre, à Paris. Au vu du travail mené en commun depuis des années, le SNJ-CGT y était naturellement invité. Après quatorze ans à la tête du syndicat, Marc Norguez a passé le relais.**

par Laurent Mardelay\*

**P**lus de cent délégués étaient réunis au 94, boulevard Blanqui, pour le congrès du SGLCE-CGT. Invité à participer aux travaux du congrès, le SNJ-CGT était représenté par Emmanuel Vire et Jean Tortrat, respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint. Marc Peyrade, pour la Filpac, et Thierry Dumez, pour l'Union régionale CGT Ile-de-France, y participaient également. Comme pour chaque congrès, c'est d'abord la situation sociale et politique qui a retenu l'attention des délégués. La crise est maintenant durablement installée dans le pays et ce sont les salariés qui en font les frais, constatent les délégués. Le changement promis en 2012 par le candidat François Hollande a été enterré depuis longtemps. Le président élu se contente de poursuivre la politique d'austérité de son prédécesseur, convoquant simplement des conférences dites « sociales » qui, au final, entérinent les revendications du Medef. Conséquences de ces politiques d'austérités, les dernières élections municipales et européennes ont été marquées par des records d'abstention. Le Front national en a pleinement profité. Il dirige désormais une quinzaine de municipalités et compte plus de vingt députés européens.

### Débats sur le traitement médiatique des conflits

Coté social, le 17<sup>e</sup> congrès du SGLCE se tenait au moment même où plusieurs conflits importants étaient en pleine actualité : la grève des cheminots, la situation à la SNCM, la lutte

des intermittents du spectacle... Le traitement médiatique de ces conflits a amené plusieurs délégués à s'interroger sur la qualité de l'information et la déontologie de certains journalistes. Les conflits sociaux ne sont plus abordés dans les grands médias que sous un angle caricatural et en évitant de donner la parole aux salariés grévistes. Une situation souvent dénoncée par le SNJ-CGT.

Ces dernières années, le SGLCE a mené aux côtés des salariés de Presstalis (ex-NMPP) plusieurs conflits, parfois longs, pour s'opposer au démantèlement d'un système de distribution de la presse performant et mutualisé, qui place tous les titres sur un pied d'égalité. La presse quotidienne nationale aura vu deux de ses titres, *France-Soir* et *La Tribune*, disparaître, du moins en version papier. L'avenir de l'imprimerie du *Monde* est aujourd'hui incertain. La situation de l'AFP est également préoccupante. La direction veut séparer l'entreprise : d'un côté les journalistes dans l'agence de presse, de l'autre les

services techniques et administratifs dans une filiale (lire page 14). Encore un combat commun au SGLCE et au SNJ-CGT.

Les congressistes ont également souligné que le secteur du numérique est aujourd'hui en pleine croissance, sans que cela se fasse au détriment de l'imprimé. Ce nouveau secteur fait le plus souvent appel à de jeunes salariés, sans expérience syndicale et parfois sans convention collective. Le SGLCE-CGT a pour objectif de défendre les salariés de ces nouveaux outils de communication, avec le SNJ-CGT pour ce qui concerne les journalistes.

Trois jours de congrès, ce sont aussi des votes. Le rapport d'activité et le document d'orientation ont été largement adoptés. Didier Lourdez, du Monde Imprimerie, a été élu à l'unanimité secrétaire général du SGLCE. Marc Norguez, après quatorze années de mandat, ne se représentait pas. ■

\*Trésorier du SNJ-CGT et membre de la commission exécutive du SGLCE-CGT.

### Didier Lourdez, nouveau secrétaire général du SGLCE

Le SNJ-CGT a félicité Didier Lourdez pour son élection au poste de secrétaire général et salué l'action de Marc Norguez à la tête du SGLCE. Lors de ses mandats successifs, Marc a su faire face, avec l'ensemble du SGLCE, à de nombreuses attaques patronales : apparition des journaux gratuits, restructurations des imprimeries, plans successifs aux NMPP, difficultés dans le secteur « labour »...

C'est aussi au cours de son mandat que s'est officialisée la « double-appartenance » au SNJ-CGT pour les syndiqués du SGLCE qui venaient de passer sous convention collective journaliste. Un choix qui a permis au SGLCE et au SNJ-CGT de renforcer leurs liens et d'éviter un affrontement, auquel personne n'aurait rien gagné, entre syndicats CGT dans les sièges éditoriaux.

## Initiative intersyndicale

# Dans les pas de Jaurès, héraut du journalisme, nous lançons L'Appel du centenaire

**L**e 31 juillet 1914, Jean Jaurès, journaliste-républicain, honnête et courageux, homme politique incarnant la volonté de paix et d'amitié entre les peuples, était assassiné au Café du Croissant à Paris. Jaurès dont la haute valeur morale et humaine s'était notamment illustrée lors de l'affaire Dreyfus. Il avait alors su changer d'opinion et faire un vrai travail de journaliste pour ne s'en tenir qu'aux faits, en toute éthique, et ainsi permettre aux citoyens de se faire, à leur tour, une opinion.

Cent ans après, la liberté de la presse reste fragile... menacée par des attaques nombreuses et sournoises des employeurs de presse qui ne garantissent plus tous, une information libre, pluraliste, de qualité. Des employeurs qui compliquent et déstructurent le travail des salariés des médias, particulièrement celui des rédactions et de leurs journalistes. Sur fond d'évolution générale vers le numérique et de commode alibi économique, les restructurations et concentrations s'enchaînent, des plans de licenciement et des mesures d'économie d'échelle sont mis en place

dans la presse écrite, audiovisuelle et numérique, la précarité des journalistes s'accroît, les conditions de travail de tous les salariés se dégradent, les négociations, notamment salariales, sont en panne dans toutes les formes de presse, de même que celles sur les journalistes pigistes, l'avenir des reporters

photographes (dont le nombre est en cruciale diminution) se bouche à mesure que prospèrent les banques d'images vides de sens, les accords sur la réduction du temps de travail sont revus à la baisse.

La reconnaissance juridique des équipes rédactionnelles, seule capable de rééquilibrer les pouvoirs au sein des entreprises de presse et, ainsi de reconnaître une âme aux rédactions, ne figure dans aucun agenda, ni patronal ni gouvernemental.

sources des journalistes, qui avait fait l'objet d'un projet de loi sur lesquels les acteurs du terrain ont été consultés et se sont mis d'accord, vient d'être renvoyée sine die.

Cette situation menace frontalement l'exercice même du métier de journaliste dans sa déontologie et le droit d'accès des citoyens à une libre information. Elle menace l'emploi et les conditions de travail des personnels en général. Le législateur (Émile Brachard) avait été prudent, en 1935, en liant directement le statut de journaliste à celui de salarié,

pour limiter sa précarité et lui éviter d'avoir à choisir « entre le gagnepain et le gagne-conscience ». Il faut revenir à l'esprit de cette loi. Clairement, c'est la liberté de la presse et par conséquent la démocratie qui est en danger, et la responsabilité des éditeurs de médias écrits, audiovisuel ou internet, privés ou publics qui est en cause ainsi que celle des politiques.

Aussi, les organisations syndicales représentant les journalistes (SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes, CFTC-SJ, Média 2000 CFE-CGC, SNJ-FO) lancent-elles un appel solennel au président de la République qui n'entend toujours pas la voix des journalistes comme Viviani n'entend pas celle de Jean Jaurès.

Elles appellent les membres des rédactions, les journalistes isolés

et les associations professionnelles à réagir dès la rentrée de septembre, afin que le gouvernement et le parlement mettent en œuvre les mesures nécessaires pour assurer un avenir à la profession de journaliste. ■

Communiqué intersyndical du 28 juillet.

LE JEU DES  
1 283 627 594 DIFFÉRENCES



A ce tableau s'ajoutent les engagements non tenus du président de la République, François Hollande, en matière de révision complète des aides à la presse (1,2 milliard de financement public par an), de moyens accordés pour le pluralisme de l'information, de résorption de la précarité. La protection des

## Ukraine

# Conflit en Ukraine : six journalistes tués, enlèvements, agressions...

Entretien avec Nadia Azhgikhina, vice-présidente de la Fédération européenne des journalistes (FEJ) et secrétaire du RUJ, syndicat russe des journalistes.

**S**ix journalistes ont trouvé la mort en Ukraine. Quel est votre commentaire sur ce conflit et sur les conditions de travail et de couverture pour les médias ?

Le conflit en Ukraine a conduit à une situation tragique pour la profession : six journalistes ont été tués, un Ukrainien, un Italien et quatre Russes. Les journalistes ont, de plus, dû faire face à toutes sortes de pressions : agressions, violences physiques, enlèvements, menaces, destruction de matériel, détention, interdiction de se rendre en Ukraine, etc. L'ONG russe Glasnost a établi une liste de quelques 150 exactions perpétrées contre les journalistes russes en Ukraine de décembre 2013 à mai 2014. Nos collègues ukrainiens ont fait un travail similaire. Nous espérons prochainement mettre en place une base de données commune à ce sujet sous l'égide de la FIJ [Fédération internationale des journalistes]. Lors de ce conflit, les correspondants de guerre russes et occidentaux ont confirmé que les conditions de travail et de sécurité des journalistes étaient moindres que dans d'autres zones de conflits. De plus, la situation en Ukraine a entraîné une véritable guerre de l'information par médias interposés en Russie, en Ukraine, mais aussi en Europe et aux États-Unis, avec l'émergence d'un « discours de haine » véhiculé dans la presse et l'opinion publique. La mort des journalistes russes en mai et juin a démontré l'urgence d'une protection. De nombreux médias envoient en effet des journalistes dans ces zones de conflit sans les assurer, sans prévoir d'équipement de protection, sans entraînement. Le syndicat russe des journalistes (RUJ) a déposé à la Douma [chambre basse russe - NDLR] un texte pour responsabiliser les éditeurs afin qu'ils assurent la protection des journalistes.

*Les difficultés et les obstacles rencontrés dans ce conflit en Ukraine, toujours en cours, ont été au centre de nombreuses réunions et de déclarations conjointes entre les syndicats de journalistes russes et ukrainiens et avec l'OSCE [Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe]. Quel est le but de ce travail en commun ?*

Dès le début du conflit en Ukraine, fin 2013, le RUJ et les syndicats ukrainiens ont décidé de collaborer devant la montée de la violence visant les journalistes et ont publié une série de communiqués, notamment pour dénoncer la « propagande » de la télévision russe. Lors de la crise en Crimée, les syndicats russe et ukrainien ont créé « un numéro d'urgence » pour aider les journalistes sur le terrain. En mars 2014, nos syndicats se sont réunis à Bruxelles avec la FIJ et ont élaboré une déclaration commune appelant à la solidarité, à assurer la sécurité des journalistes couvrant la crise en Ukraine et à combattre la propagande. De nombreuses autres réunions communes ont suivi : en avril à Kiev et en mai à Vienne, sous couvert de l'OSCE. Un communiqué commun a appelé les dirigeants des syndicats des deux pays à faire respecter les valeurs éthiques et professionnelles des journalistes. Une nouvelle réunion s'est tenue à Vienne en mai, à l'OSCE, où a été signée une déclaration, titrée « Deux pays, une seule profession », afin d'établir conjointement la liste des atteintes aux droits des journalistes.

*Dans quelles conditions les journalistes font-ils leur travail en Russie ?*

Les journalistes en Russie sont confrontés à deux types de problèmes. D'une part, le faible niveau de la législation et le statut social de la profession. Mais ils sont aussi victimes de réductions d'emplois, de bas salaires et d'une censure sous toutes ses formes. Désormais, nous devons faire face aux nouvelles atteintes au droit des journalistes avec le vote de lois contre la liberté d'expression. On s'attend à un renforcement du contrôle d'internet et des réseaux sociaux, ainsi que des mesures permettant de condamner les médias qui utilisent les notions de « séparatisme », d'« immoralité » et des sentiments « anti-patriotiques ». A l'opposé, les lois censées protéger les journalistes ne fonctionnent pas. L'impunité est toujours une réalité en Russie. Dans ces circonstances, le RUJ met tout en œuvre pour défendre les journalistes et les valeurs de la profession, afin de garantir leur indépendance face aux pressions politiques et contre la censure. Dans ce contexte, l'Assemblée générale de la FEJ à Moscou (du 20 au 22 novembre) est attendue avec impatience. Le thème sera : « Les journalistes dans les zones de conflit : impunité, sécurité, éthique ». Nous souhaitons que cette assemblée soit un moment fort pour exprimer la solidarité, dépasser les stéréotypes et surmonter les discours de haine. ■

*Propos recueillis par Patrick Kamenka*

## Syrie : un « meurtre atroce »

La Fij est « profondément choquée par le meurtre barbare du journaliste américain James Foley enlevé en Syrie en 2012 », qui a été « revendiqué par le groupe djihadiste l'État islamique (EI) dans une vidéo en ligne montrant l'horrible décapitation du journaliste ». La Fij réclame « la protection des journalistes et des civils qui sont la cible

des groupes terroristes armés ». « James Foley, 40 ans, travaillait notamment pour le site américain Globalpost et l'AFP. En 2011, lors du conflit en Libye, il a été enlevé puis détenu pendant 40 jours », rappelle la Fij, qui ajoute qu'en Syrie, soixante journalistes ont été tués et qu'on est « sans nouvelles » de vingt autres.

## Conférence de Ramallah

# Solidarité avec les journalistes palestiniens

A la mi-juin, à Ramallah, s'est tenue une conférence organisée par le syndicat palestinien des journalistes (PJS), à laquelle le SNJ-CGT a participé. Les journalistes palestiniens ont témoigné des exactions commises par l'armée et la police israéliennes. Depuis, un déluge de feu s'est abattu sur Gaza. A l'heure où ces lignes étaient écrites, treize journalistes avaient été tués dans les attaques de l'armée israélienne.

par Patrick Kamenka \*

**P**our marquer en actes concrets l'Année de la solidarité internationale avec le peuple palestinien décrétée par l'ONU pour 2014, le syndicat palestinien des journalistes (PJS) a réuni à la mi-juin à Ramallah une conférence regroupant, sous l'égide de la Fij (Fédération internationale des journalistes, 600 000 adhérents dans 134 pays), plusieurs dizaines de représentants de syndicats arabes, mais aussi de délégués venus d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Tout au long des débats tenus sous les portraits de journalistes palestiniens tués en accomplissant leur mission, les dirigeants et militants du PJS ont décrit les mesures répressives des forces de sécurité israéliennes auxquelles se heurtent incessamment les journalistes palestiniens pour informer l'opinion publique sur la situation du peuple palestinien, face à la colonisation, poursuivie en toute impunité par le gouvernement de Benjamin Netanyahu.

## Au mois trente journalistes palestiniens emprisonnés sans jugement

Cette répression aveugle contre nos collègues, les atteintes aux droits de l'Homme visent à réduire au silence les journalistes et empêcher de faire toute la lumière sur la situation qui prévaut en Cisjordanie, à Gaza ou à Jérusalem-est. Le PJS



Pendant la conférence à Ramallah, sur la situation des journalistes palestiniens.

PHOTO: YOUSSEF MAHARIEH

a révélé qu'au moins trente journalistes palestiniens étaient détenus dans les geôles israéliennes sans jugement - en vertu des lois héritées de l'époque du mandat britannique - et sans que l'on connaisse les motifs de ces arrestations. Quatorze d'entre eux se sont joints au dernier mouvement de grève de la faim, aujourd'hui suspendu, qu'ils avaient entamé les prisonniers palestiniens pendant près de soixante jours pour dénoncer les conditions d'emprisonnement. Nos collègues, en premier lieu les photographes et cameramen, ont témoigné des agressions quotidiennes qu'ils endurent. Les militaires et les policiers n'hésitent pas à tirer avec des balles en caoutchouc ou réelles, entraînant des blessures graves voire mortelles. Tous les moyens de l'arsenal répressif, dont les grenades lacrymogènes ou assourdissantes, sont bons pour réprimer les journalistes, les intimider. Cela passe également par la confiscation ou même la destruction de leur matériel photo ou vidéo. Globalement, la libre circulation des médias palestiniens est entravée. Les autorités israéliennes refusent toujours de reconnaître la carte de presse délivrée par la Fij.

## Pour le droit de libre circulation

Face à cette situation, le président la Fij, Jim Boumelha, a exigé que soit mis fin aux « traitements humiliants » infligés par Israël aux journalistes palestiniens. Il a rappelé l'appui de la Fij à la lutte du PJS pour que le droit de libre circulation leur soit enfin reconnu. Le SNJ-CGT, qui représentait les syndicats français membres de la Fej/Fij (SNJ-CGT, SNJ et CFDT-Journalistes) a appelé avec la Fij à lancer une grande campagne pour faire libérer les journalistes détenus par Israël. Enfin le SNJ-CGT a proposé au PJS de participer aux

prochaines rencontres méditerranéennes, qu'organiseront les syndicats français en décembre à Marseille, afin de poursuivre la lutte solidaire. La conférence s'est déroulée dans un contexte de forte tension, y compris à Ramallah, liée à la répression collective déclenchée par les forces israéliennes après l'enlèvement le 12 juin, près d'Hébron, de trois jeunes Israéliens, retrouvés depuis assassinés. Le président palestinien Mahmoud Abbas, qui a reçu la délégation de la Fij aux côtés des responsables du PJS, a dénoncé cette politique de force imposée par les Israéliens, qui a entraîné la mort « de sang froid » de cinq jeunes Palestiniens. ■

\* L'auteur de l'article, militant du SNJ-CGT, représentait les trois syndicats français de journalistes membres de la FEJ/FIJ, à la conférence de Ramallah.

## Gaza : la Fij demande « la fin de l'impunité »

« Nous joignons notre voix aux demandes qui, de par le monde, exigent la fin de l'impunité après les agressions commises contre les journalistes et nous demandons que les forces israéliennes responsables de ces meurtres et de ces attaques répondent de leurs crimes et subissent toutes les conséquences de ces actes devant la justice », a déclaré le président de la Fij, Jim Boumelha, réagissant au nombre de journalistes tués ou blessés et de locaux de médias détruits. « Nous appelons également Israël, le Hamas et l'ensemble des groupes armés palestiniens à respecter les droits et la liberté des journalistes et à se conformer scrupuleusement aux normes humanitaires internationales et à respecter les droits de l'Homme », a-t-il poursuivi.